

Aux contribuables de la susdite municipalité

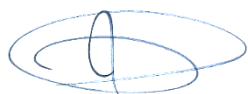
AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMERO 444-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET ÉLUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouvertures du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce seizième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 15 h et 17 h, le seizième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier